



Litige pour reparation dégat des eaux avec mon agence

Par **clahude**, le **04/07/2008** à **23:37**

Bonjour. Je suis locataire d'un appartement géré par une agence. A la suite d'un dégât des eaux j'ai été indemnisé directement par mon assurance (a la suite de la visite d'un expert) pour effectuer les réparations. Mon agence est elle en droit de me demander le montant de mon indemnisation et de m'imposer une entreprise pour effectuer les réparations alors que je peut les faire moi même (peinture + plâtre).
Merci pour vos réponse.

Par **Tisuisse**, le **05/07/2008** à **08:12**

La réponse est NON. Je suppose que l'agence qui gère votre appartement a ses propres entreprises attitrées (l'agence immobilière touche une commission sur tous les chantiers qu'elle leurs sont confie) ou ses propres ouvriers et c'est du chiffre d'affaire en moins.
Du moment que les travaux de remise en état sont réalisés, l'agence n'a rien d'autre à exiger d'autant que c'est votre compagnie d'assurances qui paie. Demandez donc à cette agence immobilière un écrit dans lequel elle exige que les sommes lui soient remises et transmettez cet écrit à votre assureur.

Par **Mike46**, le **05/07/2008** à **12:23**

Bonjour,
Tisuisse je suis outré par votre réponse qui ressemble plus à une discussion de comptoir plutôt qu'à une réponse d'un juriste ou du moins d'une personne connaissant le

milieu de l'immobilier ce qui ne semble pas être votre cas !!!
Car une agence immobilière **n' a le droit de percevoir aucune commission** ou quelconque pourcentage de la part des entreprises qu'elle mandate pour effectué des travaux.

Par **Tisuisse**, le **05/07/2008 à 12:58**

Vous avez tout à fait raison, du moins "officiellement", "légalement" mais dans la pratique, certaines agences (pas toutes, fort heureusement, et elles sont une petite, toute petite minorité) procèdent ainsi. J'ai malheureusement vu le cas, hélas. Mais pour votre principe, vous avez tout à fait raison. Ne généralisons pas les us et coutumes de quelques brebis galeuses à l'ensemble de la profession.

Par **Mike46**, le **05/07/2008 à 13:06**

Nous sommes d'accord